

DEMANDE DE RESERVATION MAISON DE QUARTIER - PEYMILOU

N° enregistrement :

Date de la demande :

Désignation du demandeur :

Né(e) le.....à.....

N° SIRET (association).....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Date(s) d'utilisation(s) souhaitée(s) :

Horaires d'utilisation :

Nature de l'évènement :

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la Ville

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

EN CAS DE PROBLEME, MERCI DE CONTACTER L'ELU D'ASTREINTE

AU 06.49.92.68.08

CAPACITE D'ACCUEIL ET MOBILIER DISPONIBLE

- **82 personnes**
- **Grande salle de 64 m²** : 15 tables et 58 chaises
- **Petite salle de 32 m²** : 6 tables et 24 chaises

LES CLES

- Sont à retirer et à remettre à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.
- Pour les réservations du week-end :
 - Retrait des clés le vendredi précédant la manifestation avant 18 H à la Mairie (**la salle ne pourra toutefois être utilisée que le jour de la réservation**),
 - Retour des clés le lundi suivant la manifestation à 9h à la Mairie (**une journée supplémentaire de location pourra être facturée en cas de non-respect de cet horaire**).

CUISINE

- Pas de cuisine aménagée
- Lavabo, réfrigérateur/congélateur disponibles dans la salle.

HORAIRES – RANGEMENT – PROPRETE – HYGIENE

- Les manifestations doivent être terminées à **2 h du matin**.
- Il est absolument **interdit de fumer** dans la salle.
- Le local utilisé doit être remis en état de propreté et le matériel rangé (produits d'entretien à fournir par les usagers). **L'utilisation d'eau de javel est interdite.**
- Les portes doivent être bien fermées.
- Les poubelles doivent être sorties et triées (verre, déchets ménagers et recyclables).
- Des containers sont à votre disposition sur la place.

TARIFS

Maison de Quartier (disponible 7/7 j)	Tarifs salle (par période de location sans excéder 2 jours)	Caution
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	200 €
Candidats aux élections ou leurs représentants (exclusivement dans le cadre de réunions publiques durant les périodes de campagnes électorales)	gratuit	
Particuliers domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	100 €	
Sociétés, Associations ou Particuliers non domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	200 €	
Sociétés ou particuliers (à but lucratif)	300 €	
Animation ou activité récurrente	20 € (par séance de 3h au maximum)	

ASSURANCE :

- Tout utilisateur doit fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité lors de la remise du chèque de caution (à l'exception des associations subventionnées)

REGLEMENT : en espèces ou par chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la demande de location.
- Le solde du règlement et la caution devront être déposés en Mairie la semaine précédant la location.

En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.